

16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 5491 | De M. Mounir Belhamiti (Renaissance - Loire-Atlantique) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse | | Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche |
| Rubrique > enseignement supérieur | Tête d'analyse > Avenir des classes préparatoires aux grandes Écoles de commerce et management | Analyse > Avenir des classes préparatoires aux grandes Écoles de commerce et management. |
| Question publiée au JO le : 14/02/2023 Réponse publiée au JO le : 11/04/2023 page : 3358 Date de changement d'attribution : 21/02/2023 | | |

Texte de la question

M. Mounir Belhamiti interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles de Commerce et de Management. Fortement démocratisées depuis les années 2000, ces formations présentes sur l'ensemble du territoire, jouent un rôle incontestable d'ascenseur social : accessibles aux étudiants boursiers et présentant des frais de scolarité très peu élevés, ces classes permettent à leurs élèves de développer, au travers d'un cursus certes sélectif mais exigeant, rigueur, curiosité, réflexion et esprit critique. Elles constituent pour les entreprises des territoires une voie de recrutement pour de futurs cadres, elles contribuent à former des citoyens éclairés. Les enseignants et étudiants de ces classes expriment la crainte qu'une réforme de ces formations n'aboutisse à la suppression d'une partie de ces classes. Or la baisse des effectifs enregistrée au cours des dernières années semble intimement liée à la baisse du nombre des lycéens (et singulièrement des lycéennes) ayant choisi une option mathématiques (conséquence malheureuse de la réforme du lycée sur laquelle le ministre est courageusement revenu). Elle peut être considérée comme conjoncturelle. Dans la perspective d'une réduction du nombre de ces formations, les inquiétudes se concentrent sur les établissements de province, qui permettent à des élèves de bénéficier d'un enseignement d'excellence, sans avoir à effectuer de mobilité géographique et qui constituent une force pour les tissus économiques locaux. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de ces formations.

Texte de la réponse

Entre 2018 et 2021, les effectifs des classes préparatoires économiques générales (ECG) ont connu une baisse de 11,7 %, qui ne s'est pas résorbée en 2022, le taux de vacance ayant même eu tendance à augmenter entre 2021 et 2022, passant de 27,9 à 29,1 %. Près d'un tiers des parcours ECG ouverts en 2022 ne remplissent pas à plus de 50 %, et si on la compare aux autres voies de CPGE, c'est la voie ECG qui connaît le taux de remplissage le plus faible en 2022. La situation varie cependant selon les parcours : le parcours Mathématiques appliquées – Histoire-géographie-géopolitique ne remplit guère au-dessus de 60 % (61,2 %), quand le parcours Mathématiques approfondies – Économie-sociologie-histoire du monde contemporain est plus attractif, sans toutefois atteindre les 80 % de remplissage (76,7 %). La baisse des effectifs dans la filière économique concerne essentiellement les étudiantes (respectivement - 8,1 % et - 5,5 % en 2021 et 2022, contre - 0,6 % et - 0,2 % pour les étudiants). Elle

affecte prioritairement les classes préparatoires de proximité. Face à ce constat, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a décidé, en accord avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, de constituer un comité de pilotage. Ce dernier, composé des différents acteurs concernés (associations de proviseurs et de professeurs, écoles de management, opérateurs de concours, recteurs, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, direction générale de l'enseignement scolaire, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), est chargé d'étudier les possibles voies d'évolution ou les aménagements susceptibles de renforcer l'attractivité des classes ECG et de mobiliser des viviers d'élèves jusqu'à présent peu intéressés par la voie. Si les propositions sur le contenu des enseignements et les horaires, en particulier de mathématiques, ont emporté la conviction d'une large partie du comité, l'opposition de certains, cristallisée et exprimée par communiqués de presse, ont empêché la nécessaire sérénité à la conduite de travaux sur un sujet aussi important et sensible. Le MESR et le MENJ ont donc suspendu les discussions afin de restaurer le cadre d'un dialogue serein et efficace. Les situations des classes préparatoires seront donc traitées au cas par cas au regard de leurs effectifs et des besoins de l'enseignement scolaire conformément au principe d'équité qui doit prévaloir dans l'ensemble du système éducatif. Le MESR et le MENJ continueront à explorer avec l'ensemble des acteurs concernés, les pistes d'améliorations pour attirer les profils les plus adaptés à ces filières.